

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE - MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU – LUGAND – MME MANIGAND – M. MONNET – SORET – TOURNIER-BILLON - VERNE

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PIERROT

Intervention d'Agnès Bertillot, Trésorière

Conformément aux éléments transmis lors de la réunion du groupe technique régional du 26 juin 2023 sur la répartition de la ressource fiscale, les éléments budgétaires retenus pour 2023 confirment le montant de ressource fiscale attribué à notre Compagnie dans le cadre du budget primitif. La contribution de la CCI de l'Ain pour 2023 devrait donc s'élever à 3 283 006 €.

Le présent budget rectificatif intègre donc les diverses décisions modificatrices intervenues depuis le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

1. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les produits

Le montant de ressource fiscale est inchangé par rapport au montant retenu pour l'élaboration du budget primitif en cours. Pour ce budget rectificatif, notre Compagnie enregistre une baisse des produits limitée au changement de portage de l'agent en charge de l'opération d'animation commerciale du Haut-Bugey, soit 38 254 € de subvention non reçue. Le déblocage à terme d'un compte à terme souscrit auprès de la Caisse d'épargne libère 1 740 € de produits financiers en plus des 6 000 € portés au budget primitif.

1.2. Les charges

Depuis le vote du budget primitif pour l'exercice 2023, les dépenses complémentaires suivantes ont été décidées et/ou validées :

- Le changement de portage de l'agent en charge de l'opération d'animation commerciale du Haut-Bugey, un CDD qui n'est donc plus dans nos effectifs (Bureau du 9 janvier 2023), pour un montant total (charges de personnel et frais de déplacement) de 49 671 € ; en revanche, une subvention est versée à l'organisme porteur du poste, la Communauté de Communes du Haut Bugey, pour 5 000 € ;

- Le versement d'une subvention en tant que membre statutaire pour la rénovation du plateau technique du Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec (SMTA) (assemblée générale du 22 mai 2023) pour un montant de 300 000 € ;

- Le recours à un prestataire externe d'envergure nationale pour l'animation d'une conférence lors de notre assemblée générale de novembre 2023 (Bureau du 3 juillet 2023), pour un montant de 9 000 € ;

- Conformément au plan de développement stratégique pluriannuel de la formation professionnelle continue établi dans le cadre du pilotage centralisé de l'activité au sein de l'Espace de Polarisation Nord (CoPil Formation du 9 septembre 2022), le poste de responsable d'activité formation orientation est créé au 1^{er} juillet 2023 (assemblée générale du 22 mai 2023) ; il s'agit d'un poste de niveau VII dont les charges de personnel sont estimées à 33 888 € sur les six mois de 2023;

- Le décalage dans le temps de la mission d'archivage du fonds documentaire de la Chambre réalisée en partenariat technique avec les Archives Départementales de l'Ain, par le biais d'un poste

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2023

d'archiviste (assistant niveau 3) en contrat à durée déterminée (CDD de 6 mois) au sein du service entreprenariat (assemblée générale du 26 septembre 2022), l'entrée en poste n'ayant eu lieu que début mai 2023 (au lieu du 1^{er} octobre 2022). Le financement de ce poste (y compris ses éventuels renouvellements) est pris sur les disponibilités budgétaires liées aux postes non pourvus durant l'exercice en cours.

2. LES OPERATIONS EN CAPITAL

Lors de l'assemblée générale du 18 janvier 2023, les CCIT d'Auvergne-Rhône-Alpes ont approuvé la création d'une société Report modal des CCI destinée à préparer le renouvellement des concessions portuaires de la Compagnie Nationale du Rhône. Notre Compagnie inscrit donc sur ce budget rectificatif, cette participation pour un montant de 10 000 €, financés sur fonds propres.

De même, fort d'un intérêt croissant pour le transport fluvial et plus largement la logistique multimodale et décarbonée, la CCI Métropole de Bourgogne a souhaité associer notre Compagnie à la restructuration capitalistique de la société portant le projet stratégique de hub portuaire multimodal couvrant les ports de Pagny, Chalon-sur-Saône et Mâcon (information de l'assemblée générale du 22 mai 2023) ; notre participation à la SAS Bourgogne Franche-Comté Multi Modal (BFC MM) prendrait la forme d'une entrée au capital pour un montant de 122 000 €, également financés sur fonds propres.

Enfin, la Chambre fait l'acquisition de deux véhicules de société (Bureau du 3 juillet 2023), dont un utilitaire en version électrique, destinés à réduire l'empreinte carbone de la Chambre, à offrir un moyen partagé de mobilité et à faciliter le transport des personnes et du matériel lors des déplacements de proximité, tout en limitant les frais de déplacement engendrés ; un budget de 45 000 € est prévu pour cet investissement.

3. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

3.1. Les Charges

Au lieu de 4 526 229 €, les charges s'élèvent donc à 4 824 446 €, conséquence principale de la subvention de rénovation du plateau technique du SMTA (300 K€) et de la création du poste de responsable d'activité formation et orientation au 1^{er} juillet 2023 (34 K€) :

	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Achats marchandises	19 282 €	7 150 €	7 150 €
Indemnités	-	-	-
Charges sociales	5 604 €	-	-
Achats et charges externes	3 943 498 €	4 036 556 €	4 029 773 €
Impôts et taxes	98 010 €	97 629 €	97 629 €
Dotation amort. provisions	464 804 €	256 982 €	256 982 €
Autres charges	124 147 €	126 412 €	431 412 €
Charges financières	200 000 €	-	-
Charges exceptionnelles	3 359 €	-	-
IS	-	1 500 €	1 500 €
Total des charges	4 858 704 €	4 526 229 €	4 824 446 €
Résultat bénéficiaire	-	2 485 €	-
Total général	4 858 704 €	4 528 714 €	4 824 446 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023**

3.2. Les produits

La révision des produits présentée au 1.1 a un impact global à la baisse de 36 514 €, soit 4 492 200 €, au lieu de 4 528 714 €, générant un déficit d'exploitation de 332 246 € :

	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Ressource fiscale	3 359 891 €	3 283 006 €	3 283 006 €
Ventes	7 750 €	8 500 €	8 500 €
Production vendue	770 651 €	915 654 €	915 654 €
Subventions	388 679 €	294 054 €	255 800 €
Reprise sur provisions	59 755 €	-	-
Produits financiers	147 926 €	27 500 €	29 240 €
Produits exceptionnels	2 060 €	-	-
Total des produits	4 736 712 €	4 528 714 €	4 492 200 €
Résultat déficitaire	121 992 €	-	332 246 €
Total général	4 858 704 €	4 528 714 €	4 824 446 €

3.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est négative à 75 264 € :

	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	464 804 €	256 982 €	256 982 €
Résultat positif	-	2 485 €	-
Total augmentation	464 804 €	259 467 €	256 982 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	157 419 €	-	-
Résultat négatif	121 992 €	-	332 246 €
Total diminution	279 411 €	0 €	332 246 €
Capacité d'autofinancement	+185 393 €	+259 467 €	-75 264 €

3.4. Les opérations en capital

Conséquence de la dégradation du résultat et du financement par fonds propres des participations à l'augmentation de capital de la société report modal des CCI (10 K€) et de la société Bourgogne Franche-Comté Multi Modal (122 K€), le résultat budgétaire est déficitaire de 333 264 € :

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023**

	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	132 389 €	245 000 €	290 000 €
Immobilisations financières	60 000 €	-	132 000 €
Augmentation des stocks	6 912 €	-	-
Remboursement emprunts	412 €	-	-
Total des emplois	199 713 €	245 000 €	422 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+185 393 €	+259 467 €	-75 264 €
Diminution des immos financ.	-	164 000 €	164 000 €
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Total des ressources	185 393 €	423 467 €	88 736 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	14 320 €	-	333 264 €
Excédent sur le fonds de roulement	-	178 467 €	-

4. COMMISSION DES FINANCES

Il a été demandé à la commission des finances du 9 octobre 2023 d'émettre un avis sur le projet de budget rectificatif pour l'exercice 2023.

Monsieur David Soret, Président de la Commission des Finances, donne lecture de cet avis.

"La Commission des Finances s'est réunie le 9 octobre 2023 afin d'émettre un avis sur le budget rectificatif de l'année 2023.

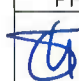
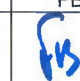
Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget rectificatif de l'année 2023."

5. CONCLUSION

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2023 intègre donc :

- La révision du montant des produits pour une baisse globale de 36 514 € essentiellement due au changement de portage du poste d'animation commercial Haut-Bugey ;
- La révision du montant des charges pour une hausse de 298 217 € comprenant la subvention exceptionnelle permettant la rénovation du plateau technique du Syndicat Mixte Technopôle Alimentec (SMTA) ;
- les participations à l'augmentation du capital de la société report modal des CCI Auvergne-Rhône-Alpes et de la société Bourgogne Franche-Comté Multi Modal, pour un montant total de 132 000 €, autofinancés par prélèvement sur le fonds de roulement de notre Compagnie ;
- Les investissements dans deux véhicules de société pour un montant total prévu de 45 000 €.

Ces éléments conduisent donc à constater un résultat d'exploitation déficitaire de 332 246 €. Le résultat budgétaire est déficitaire pour un montant de 333 264 €, en financement de la subvention d'exploitation du SMTA et des investissements corporels et financiers, conformément aux décisions prises lors des diverses assemblées générales.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023**

La commission des finances qui s'est réunie le 9 octobre 2023 a émis un avis favorable à ce projet de budget rectificatif pour l'exercice 2023 ; cet avis a été transmis à la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes pour information.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget rectificatif pour l'exercice 2023 ainsi présenté et ses décisions organisationnelles et de donner mandat au Président pour le présenter à l'approbation des Services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Assemblée,

- **vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,**
- **vu l'avis de la Commission des Finances,**
- **après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget rectificatif 2023 ainsi présenté,**
- **et donne mandat au Président pour le présenter à l'approbation des services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

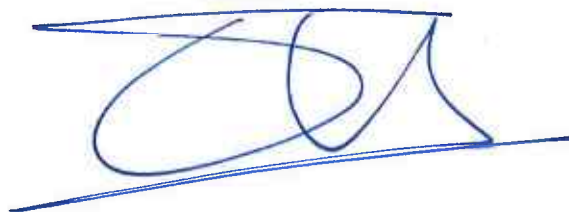
- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 31
- Nombre de Membres présents 17
- Nombre de voix pour 17
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023 – ANNEXE BUDGETAIRE**

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Achats marchandises	19 282 €	7 150 €	7 150 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	5 604 €	-	-
Achats et charges externes	3 287 567 €	3 306 431 €	3 265 760 €
Impôts et taxes	74 204 €	73 424 €	73 424 €
Dotations amort. et prov.	346 606 €	173 699 €	173 699 €
Concours financiers	131 599 €	91 206 €	396 206 €
Charges financières	200 000 €	-	-
Contributions versées aux services	313 360 €	149 162 €	183 050 €
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	1 500 €	1 500 €
Total des charges	4 378 222 €	3 802 572 €	4 100 789 €
Résultat bénéficiaire	-	108 436 €	-
Total général	4 378 222 €	3 911 008 €	4 100 789 €

Produits	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Ressource fiscale	3 359 891 €	3 283 006 €	3 283 006 €
Ventes	7 750 €	8 500 €	8 500 €
Production vendue	418 908 €	305 937 €	305 937 €
Subventions	306 254 €	254 054 €	215 800 €
Produits financiers	147 927 €	27 500 €	29 240 €
Autres produits et transfert de ch.	28 653 €	32 011 €	32 011 €
Reprise sur provisions	55 749 €	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	4 325 132 €	3 911 008 €	3 874 494 €
Résultat déficitaire	53 090 €	-	226 295 €
Total général	4 378 222 €	3 911 008 €	4 100 789 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	346 606 €	173 699 €	173 699 €
Résultat positif	-	108 436 €	-
Total augmentation	346 606 €	282 135 €	173 699 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	153 413 €	-	-
Déficit de l'exercice	53 090 €	-	226 295 €
Total diminution	206 503 €	0 €	226 295 €
Capacité d'autofinancement	+140 103 €	+282 135 €	-52 596 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023 – ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	52 808 €	235 000 €	280 000 €
Immobilisations financières	60 000 €	-	132 000 €
Remboursement des emprunts	135 €	-	-
Augmentation des stocks	6 912 €	-	-
Opérations interservices	34 568 €	32 668 €	32 668 €
Total des emplois	154 423 €	267 668 €	444 668 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+140 103 €	+282 135 €	-52 596 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	164 000 €	164 000 €
Total des ressources	140 103 €	446 135 €	111 404 €
Prélèvement sur fds de roulement	14 320 €	-	333 264 €
Excédent du fonds de roulement	-	178 467 €	-

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	599 249 €	686 456 €	720 344 €
Impôts et taxes	12 768 €	12 840 €	12 840 €
Dotations amort. et prov.	117 152 €	82 356 €	82 356 €
Concours financiers	2 649 €	35 206 €	35 206 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	330 €	-	-
Total des charges	732 148 €	816 858 €	850 746 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	732 148 €	816 858 €	850 746 €

Produits	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	297 162 €	555 340 €	555 340 €
Subventions	82 424 €	40 000 €	40 000 €
Reprise sur provisions	4 005 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	1 631 €	-	-
Contributions reçues des services	313 360 €	149 162 €	183 050 €
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	698 582 €	744 502 €	778 390 €
Résultat déficitaire	33 566 €	72 356 €	72 356 €
Total général	732 148 €	816 858 €	850 746 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023 – ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	117 152 €	82 356 €	82 356 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	117 152 €	82 356 €	82 356 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	4 005 €	-	-
Déficit de l'exercice	33 566 €	72 356 €	72 356 €
Total diminution	37 571 €	72 356 €	72 356 €
Capacité d'autofinancement	+79 581 €	+10 000 €	+10 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	79 581 €	10 000 €	10 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	79 581 €	10 000 €	10 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+79 581 €	+10 000 €	+10 000 €
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	79 581 €	10 000 €	10 000 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	81 588 €	77 655 €	77 655 €
Impôts et taxes	11 038 €	11 365 €	11 365 €
Dotations amort. et prov.	1 044 €	927 €	927 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	3 029 €	-	-
Total des charges	96 699 €	89 947 €	89 947 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	96 699 €	89 947 €	89 947 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2023 – ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	61 363 €	54 377 €	54 377 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Autres produits	1 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	61 364 €	56 352 €	56 352 €
Résultat déficitaire	35 335 €	33 595 €	33 595 €
Total général	96 699 €	89 947 €	89 947 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Eléments d'augmentation :			
Dotations amort. et prov.	1 044 €	927 €	927 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	1 044 €	927 €	927 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	35 335 €	33 595 €	33 595 €
Total diminution	35 335 €	33 595 €	33 595 €
Capacité d'autofinancement	-34 291 €	-32 668 €	-32 668 €

Opérations en capital	Exécuté 2022	Primitif 2023	Rectificatif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	277 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	277 €	0 €	0 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-34 291 €	-32 668 €	-32 668 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	34 568 €	32 668 €	32 668 €
Total des ressources	277 €	0 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-